



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 mai 2024.

**La Fédération Paralytic Cérébrale France renouvelle
son partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances
en faveur des vacances pour les personnes en situation de handicap
et dénonce parallèlement l'explosion des coûts des vacances adaptées**

Un partenariat exemplaire entre la Fédération Paralytic Cérébrale France et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) permet, depuis 1996 et grâce à une prise en charge financière, le départ en vacances des personnes en situation de handicap et notamment des personnes avec paralytic cérébrale (handicap moteur). Celui-ci vient d'être renouvelé. Rappelons que les dispositifs de l'ANCV facilitent le départ des personnes fragiles qui sont structurellement les plus éloignées des vacances, sources de bien-être et de lien social.

Toutefois, depuis ces quatre dernières années, les contraintes se multiplient pour les personnes en situation de handicap et leurs familles : effets conjugués de l'inflation et des surcoûts handicap, pénurie de professionnels, manque de logements adaptés... et conduisent à remettre en cause un nombre croissant de départs en vacances.

La Fédération Paralytic Cérébrale France et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances ont renouvelé leur partenariat dans le cadre des aides aux projets-vacances à destination des personnes en situation de handicap moteur et de paralytic cérébrale. La Fédération milite pour un accès facilité, à travers notamment ce dispositif, aux vacances et aux loisirs. La mise en œuvre de ce dispositif permet, au-delà de l'engagement financier particulièrement appréciable de l'ANCV, d'apporter un soutien administratif et technique de la part du réseau fédéral dans le montage et la faisabilité des projets pour les proches aidants ou les personnes elles-mêmes.

« Nous ne pouvons que nous féliciter de ce partenariat particulièrement important avec l'ANCV qui permet, chaque année, le départ en vacances de près de 600 personnes au sein de notre réseau. Ces aides aux projets-vacances contribuent, pour les personnes avec paralytic cérébrale ou polyhandicapées, à l'organisation de départs individuels, en petits groupes ou en famille, à la réalisation de séjours adaptés dans un milieu de vie le plus ordinaire possible et ainsi de s'évader, de créer une rupture avec le quotidien et d'offrir un moment de répit aux aidants-familiaux. Nous tenons à saluer le travail remarquable des porteurs de projets du réseau fédéral qui participe concrètement à la faisabilité et la réalisation de ces projets. » indique Jacky VAGNONI, Président de Paralytic Cérébrale France.

Des vacances adaptées et accessibles pour toutes et tous : vraiment ?

Toutefois, depuis ces quatre dernières années, les contraintes se multiplient pour les personnes en situation de handicap et leurs familles conduisant à remettre en cause un nombre croissant de départ en vacances. Il s'agit d'un constat sans appel dressé par un grand nombre d'adhérents du réseau fédéral. Les raisons sont multiples :

- L'inflation : transport, logement, activités sur place, restauration... les personnes en situation de handicap sont impactées, comme la plupart des Français, par l'inflation et l'augmentation des coûts des vacances. Les séjours adaptés ont toutefois subi, ces dernières années, une augmentation nettement supérieure à la moyenne, allant de 30 à 40%, alors que les personnes en situation de handicap doivent vivre avec des budgets particulièrement contraints. De plus en plus de personnes en situation de handicap sont ainsi amenées à renoncer tout simplement à partir en vacances en raison des coûts exorbitants affichés.
- Le « surcoût handicap » : le coût des vacances est au moins deux fois supérieur pour les personnes en situation de handicap partant dans le cadre de séjours adaptés par rapport au coût pour des vacances ordinaires. Il faut aussi prendre en compte le transport, l'hébergement (les logements accessibles sont très souvent plus chers que la moyenne) et le salaire de la personne accompagnatrice,
- La pénurie de professionnels : des accompagnatrices et des accompagnateurs sont, la plus plupart du temps, indispensables pour permettre un départ en vacances serein et en toute sécurité ; le manque de professionnels disponibles, la faible attractivité des salaires et l'implication horaire nécessaire compromettent souvent la faisabilité des projets,
- Le manque de logements adaptés : les lieux de vacances adaptés ne comptent souvent qu'une chambre accessible pour les personnes en situation de handicap, ce qui limite grandement les possibilités, notamment pour les séjours organisés en groupe.

« Le cumul de ces difficultés aboutit à un résultat très fâcheux : le nombre de séjours adaptés ne cesse de diminuer dans notre réseau, privant de plus en plus de nos concitoyens en situation de handicap de vacances, de loisirs et de leur droit le plus élémentaire à vivre pleinement leur vie. Nous appelons Mme Fadila KHATTABI, ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, à diligenter une mission rapide d'évaluation pour comprendre les raisons de ces dérives en matière de coûts des vacances adaptées. » conclut Jacky VAGNONI.

Contact presse :

Agence Etycom - Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr
